

MAD



Concours interacadémique des métiers de la coiffure

en partenariat avec l'Oréal professionnel, Babyliss professionnel et le Musée des Arts Décoratifs de Paris

Objectifs du concours :

- Valoriser et promouvoir les métiers de la coiffure
- Renforcer les partenariats entre l'école, les mondes économiques et culturels
- Favoriser la créativité et l'autonomie des jeunes
- Renforcer les compétences professionnelles
- Communiquer

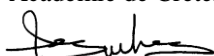
Vous trouverez, ci-dessous, le règlement de ce concours.

Nous espérons qu'il suscitera votre intérêt et nous restons à votre disposition pour échanger à ce sujet. Ce document formalise les échanges que nous avons eu avec les équipes de coiffure lors des journées d'animation des 4 octobre et 17 novembre 2021.

Les dossiers d'inscription des participants (cf pages 8, 9 et 10) sont à envoyer à lacoiffuredufutur@ac-versailles.fr avant le vendredi 4 février 2022.


Les présidents de jury :

Irène DUCHESNE
Académie de Créteil


Irène DUCHESNE

Inspectrice de l'Éducation nationale
Sciences Biologiques et Sciences
Sociales Appliquées

Jérémie RANQUE
Académie de Versailles



Inspecteur de l'Éducation nationale (FF)
Sciences Biologiques et Sciences
Sociales Appliquées

Présentation du concours dont le thème est : La coiffure du futur

2021-2022

Concours des Métiers de la coiffure : LA COIFFURE DU FUTUR

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
<p>Jusqu'au 4 Février</p> <p>Remontée des inscriptions à : lacoiffuredufutur@ac-versailles.fr</p>	<p>Phase d'élaboration et d'entraînement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix de la prestation : couleur, coupe, coiffure pour femme - Élaboration du projet en Arts Appliqués : production de 2 planches (tendance et recherche) sur papier au format A3 minimum pouvant être enrichie d'une production sonore ou audiovisuelle au format MP3 ou MP4 - Visite possible du MAD, recherche sur internet pour la créativité ainsi que l'exposition de Thierry MUGLER 	<p>Epreuve de sélection jusqu'au 15 Avril :</p> <p>Epreuve réalisée en établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation d'une planche tendance - Réalisation d'une prestation coupe, couleur, coiffage femme 	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Jeudi 15 avril Résultats des lauréats pour la finale</p>	<p>Jeudi 12 Mai :</p> <p>Epreuve finale dans les locaux de l'Oréal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation d'une planche tendance - Réalisation d'une prestation coupe, couleur, coiffage femme - Entretien <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Résultats des lauréats</p>

L'interprétation de la thématique est libre, afin de laisser la possibilité au candidat de faire appel à son imagination et à sa créativité.

L'épreuve de sélection est la même quel que soit le diplôme préparé par le candidat. En revanche, l'épreuve finale se définit par 2 épreuves distinctes : une pour les jeunes préparant un **CAP/MC/Baccalauréat professionnel (BCP) Coiffure** et une pour ceux préparant un **BP Coiffure**.

Epreuve de sélection :

Partie 1 : La planche tendance et la planche de recherches doivent pouvoir traduire la proposition de coiffure au regard de la thématique **Coiffure du futur**.

Le candidat réalisera ces deux planches au format A3 minimum sur lesquelles divers éléments permettront de présenter l'inspiration futuriste de la réalisation de coiffure envisagée (coupe, coloration, coiffage).

- La première planche tendance pourra présenter un ensemble organisé et composé de styles, d'ambiances, de textures, de couleurs, de formes, de paysages, d'objets. Elle pourra puiser son inspiration dans les domaines de la mode, de l'architecture, du design, du spectacle vivant, du cinéma, des enjeux de nos sociétés.
- La seconde planche de recherches présentera les bases avancées du projet de la coiffure futuriste. Ce projet se traduira sous formes de déclinaison de dessins, croquis, schémas, plans, prenant appui sur le choix d'éléments sélectionnés dans la première planche tendance.

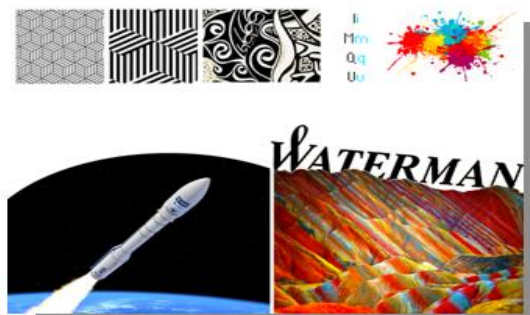
Ces deux planches témoigneront d'un argumentaire justifiant de la démarche et des choix du candidat. Les documents collés, les croquis pourront être annotés.

- Enfin ces deux planches pourront être enrichies d'une production sonore ou audiovisuelle au format MP3 ou MP4.

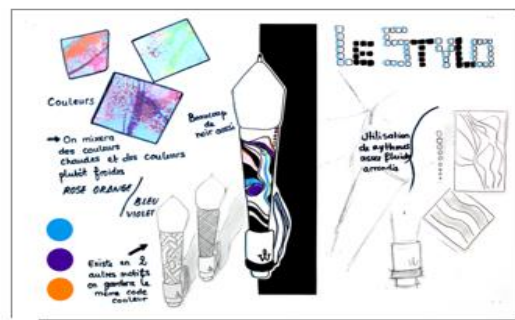
Cette phase du projet peut être menée librement par le candidat ou avec le soutien du professeur d'Arts appliqués.

Exemple, pour un projet de conception de stylo :

1 - Planche tendance



2 - Planche de recherches



Partie 2 : La mise en œuvre du projet d'inspiration futuriste au travers des techniques de coupe, couleur, coiffage par le candidat :

- **Coupe** : tous les outils de coupe sont autorisés à l'exception du sabot de la tondeuse.
- **Couleur** : tous les produits de coloration peuvent être utilisés à l'exception de la coloration fugace : sprays colorants, paillettes, gels colorants, mousses colorantes et mascaras de cheveux.

2 couleurs maximum sont autorisées pour les **CAP/MC/BCP**.

4 couleurs maximum (dont l'éclaircissement) sont autorisées pour les **BP**.

- **Coiffage** : Tous les outils de coiffage sont autorisés. Tous les produits de finition et de construction sont permis à l'exception de ceux qui sont colorés.

BP : le coiffage doit être une coiffure événementielle.

Cette phase du projet peut être menée librement par le candidat ou avec le soutien du professeur de coiffure qui l'a en responsabilité.

Attention, tous les produits utilisés par les candidats sont obligatoirement ceux de la marque l'Oréal et sont pris en charge financièrement par cette dernière.

Une définition précise de l'épreuve finale sera communiquée ultérieurement. Elle comprendra en plus de la réalisation de **la coiffure du futur** une présentation du projet suivi d'un entretien et ce pour tous les niveaux : **CAP/MC/BCP/BP**. Pour le niveau BP, une coiffure événementielle sera à réaliser.

SYNTHESE DES DIFFERENTES EPREUVES							
CAP/MC/BAC	Epreuve de sélection			Epreuve finale			
	Partie 1	Partie 2		Partie 1	Partie 2		Partie 3
Lieu	Centre de formation du candidat			Académie l'Oréal de Paris			
Date	Jusqu'au vendredi 15 avril 2022			Jeudi 12 mai 2022			
Durée	5 minutes	3h		5 minutes	3h		10 minutes
Intitulé	Planche tendance et planche de recherches	Epreuve pratique coupe, couleur, coiffage	Originalité, esthétique et conformité	Planche tendance et planche de recherches	Epreuve pratique coupe, couleur, coiffage	Originalité, esthétique et conformité	Présentation et entretien sur la démarche du projet
Description							
Points	/10	/30	/20	/10	/30	/20	/10

SYNTHESE DES DIFFERENTES EPREUVES							
BP	Epreuve de sélection			Epreuve finale			
	Partie 1	Partie 2		Partie 1	Partie 2		Partie 3
Lieu	Centre de formation du candidat			Académie l'Oréal de Paris			
Date	Jusqu'au vendredi 15 avril 2022			Jeudi 12 mai 2022			
Durée	5 minutes	3h30		5 minutes	3h30		10 minutes
Intitulé	Planche tendance et planche de recherches	Epreuve pratique coupe, couleur, coiffure événementiel	Originalité, esthétique et conformité	Planche tendance et planche de recherches	Epreuve pratique coupe, couleur, coiffure événementiel	Originalité, esthétique et conformité	Présentation et entretien sur la démarche du projet
Description							
Points	/10	/30	/20	/10	/30	/20	/10

Règlement du concours

Article 1^{er}. Profil des candidats

Ce concours est ouvert à tous les jeunes en formation initiale (CAP et BAC PRO Métiers de la Coiffure, MC Coiffure Coupe Couleur) des établissements Cristoliens et Versaillais, pas de limitation d'âge.

Article 2. Justificatifs

Les documents d'inscription, de droit à l'image et de droit au son (cf pages 8, 9 et 10) sont à retourner avant le 4 février 2022 à : lacoiffuredufutur@ac-versailles.fr.

Article 3. Date et lieu du concours La coiffure du futur

- L'épreuve de sélection se déroule dans l'établissement du candidat avant le 15 avril 2022. Les résultats doivent être remontés avant le 20 avril 2022 à lacoiffuredufutur@ac-versailles.fr.
- L'épreuve finale se déroulera le jeudi 12 mai 2022 dans les locaux de l'Oréal professionnel au 47 bis avenue Hoche 75008 Paris. Les candidats sélectionnés recevront une invitation indiquant les horaires et les conditions de leur épreuve.

Article 4. Matériel apporté par le candidat

Le candidat doit apporter le matériel nécessaire pour réaliser l'épreuve finale, précisé sur la convocation.

Article 5. Composition du Jury

Pour chacune des épreuves, il y a 2 jurys successifs qui ne peuvent être les mêmes.

- Epreuve de sélection (établissement) :

- Jury 1 évalue une planche tendance et une planche de recherches (/10) ainsi que le résultat final au niveau de l'originalité, de l'esthétisme et de la conformité (/20).
Composition du jury : Un professeur d'Arts appliqués + Un représentant (professeur ou professionnel) de la coiffure ne participant pas au jury 2 + Un personnel de direction (Proviseur(e), adjoint(e), DDFPT).
- Jury 2 évalue la technicité de la coupe (/10), de l'effet couleur (/10) et du coiffage (/10).
Composition du jury : 2 professeurs de coiffure + Un professionnel de la coiffure ne participant pas au jury 1.

- Epreuve finale (l'Oréal) :

- Jury 1 évalue la planche tendance (/10) ainsi que le résultat final au niveau de l'originalité, de l'esthétisme et de la conformité (/20).
Composition du jury : Un IEN d'Arts Appliqués + Un IEN SBSSA ne participant pas au jury 2 + Un personnel du MAD + Un personnel de l'Oréal ne participant pas au jury 2.
- Jury 2 évalue la technicité de la coupe (/10), de l'effet couleur (/10) et du coiffage (/10).
Composition du jury : Un IEN SBSSA ne participant pas au jury 1 + Un coiffeur ambassadeur de l'Oréal + Un personnel de l'Oréal ne participant pas au jury 1 + Un expert (MOF, formateur Worldskills Ile de France, ...).
- Jury 3, qui aura observé la prestation du candidat, évalue l'entretien portant sur la démarche de projet du candidat (/10).
Composition du jury : Un représentant de l'académie de Créteil + un représentant de l'académie de Versailles + Un coiffeur ambassadeur de l'Oréal ne participant pas au jury 2.

Article 6. Notation

Pour l'épreuve de sélection en établissement, une grille d'évaluation (pages 5 et 6) est fournie pour chaque jury.

Pour l'épreuve finale, les grilles d'évaluation seront transmises à l'issue des épreuves de sélection.

Article 7. Médiatisation et droit à l'image

Afin d'assurer la promotion du concours, les candidats s'engagent à accepter de communiquer avec la presse (écrite, radio ou TV), avant, pendant et après le concours. Ils s'engagent aussi à signer les documents relatifs à la cession de droit à l'image, internet et réseaux sociaux.

Le concours **La coiffure du futur** fera l'objet d'une communication spécifique sur les sites des académies de Créteil et de Versailles.

Les jeunes et les enseignants/formateurs sont invités à poster les photos de leur réalisation sur leurs comptes personnels, sur les ENT et site de leur établissement.

Article 8. Proclamation des résultats

- Pour l'épreuve de sélection : les personnes habilitées à proclamer les résultats sont les personnels de direction de l'établissement (ou par extension le DDFPT, le responsable de formation ou le référent disciplinaire). A l'issue de l'épreuve, ils proclameront le podium ainsi que le lauréat sélectionné pour l'épreuve finale. Ces résultats seront transmis aux présidents de jury au plus tard le 21 avril 2022 à lacoiffuredufutur@ac-versailles.fr.
- Pour l'épreuve finale : les présidents du jury proclameront le podium ainsi que le lauréat 2022 du concours interacadémique **la coiffure du futur**.

Article 9. Réclamation

Les jurys sont souverains et leurs décisions ne peuvent être remise en cause. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 10. Acceptation du présent règlement

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Article 11. Modification du règlement

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure (conditions sanitaires par exemple). Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge, de quelque nature qu'elle soit, ne pourra être retenue contre les organisateurs. En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux établissements, au plus tard quinze jours avant le déroulement de la finale.

Les grilles d'évaluation de l'épreuve de sélection

Grille d'évaluation du Jury 1

Jury 1 (Nom, Prénom)		Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3	Candidat 4
Planche tendance et planche de recherches					
Respect des contraintes et de la thématique	Cohérence de l'ensemble et lisibilité du thème imposé	/2	/2	/2	/2
	Originalité de la proposition des planches et appropriation du thème	/2	/2	/2	/2
Qualité plastique et graphique	Qualité et diversité des documents présentés	/2	/2	/2	/2
	Qualités plastiques de la présentation	/2	/2	/2	/2
Respect des contraintes et de la thématique	Maîtrise de la composition	/1	/1	/1	/1
	Soin et application	/1	/1	/1	/1
	<i>Sous-total Planche tendance (a)</i>	/10	/10	/10	/10
Originalité, Esthétisme et Conformité					
Originalité	Créativité de la réalisation	/2	/2	/2	/2
	Degré de la transformation	/2	/2	/2	/2
	Cohérence dans les choix de couleur	/1	/1	/1	/1
Esthétisme	Equilibre de la coupe	/1	/1	/1	/1
	Qualité du rendu couleur	/1	/1	/1	/1
	Qualité du coiffage	/1	/1	/1	/1
	Résultat final harmonieux	/2	/2	/2	/2
Conformité du projet (lien entre la réalisation et les planches)	Conformité de la coloration	/1	/1	/1	/1
	Conformité de la coupe	/1	/1	/1	/1
	Conformité de la coiffure finale	/1	/1	/1	/1
	Adéquation avec le thème futuriste	/5	/5	/5	/5
	Respect de la définition de l'épreuve	/2	/2	/2	/2
<i>Sous-total Originalité Esthétisme et Conformité (b)</i>		/20	/20	/20	/20
TOTAL (a + b)		/30	/30	/30	/30

Grille d'évaluation du Jury 2

Jury 2 (Nom, Prénom)			Candidat 1	Candidat 2	Candidat 3	Candidat 4
Coupe						
Techniques de coupe	Evolution méthodique de la coupe		/2	/2	/2	/2
	Maîtrise des techniques de coupe		/3	/3	/3	/3
	Choix et utilisation adaptés des outils		/2	/2	/2	/2
	Orientation et épaisseur des mèches		/1	/1	/1	/1
Organisation	Organisation du poste de travail		/0,5	/0,5	/0,5	/0,5
	Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité		/1	/1	/1	/1
	Prise en compte de l'ergonomie		/0,5	/0,5	/0,5	/0,5
Sous-total Coupe (a)			/10	/10	/10	/10
Coloration						
Techniques de coloration et/ou d'éclaircissement	Choix et préparation des produits adaptés		/3	/3	/3	/3
	Préparation adaptée de la chevelure		/1	/1	/1	/1
	Maîtrise gestuelle de l'application		/2	/2	/2	/2
	Emulsion et rinçages adaptés aux techniques		/2	/2	/2	/2
Organisation	Planification du travail dans le temps		/0,5	/0,5	/0,5	/0,5
	Organisation du poste de travail		/0,5	/0,5	/0,5	/0,5
	Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité		/0,5	/0,5	/0,5	/0,5
	Prise en compte de l'ergonomie		/0,5	/0,5	/0,5	/0,5
Sous-total Coloration (b)			/10	/10	/10	/10
Coiffage						
Techniques de mises en forme temporaires : coiffages et/ou coiffure évènementielle	Choix judicieux de la ou les technique(s)		/2	/2	/2	/2
	Maîtrise de la ou des technique(s) de coiffage		/3	/3	/3	/3
	Choix adapté des produits de finition et de construction		/2	/2	/2	/2
	Choix adapté et utilisation maîtrisée des outils		/2	/2	/2	/2
Organisation	Organisation du poste de travail		/0,5	/0,5	/0,5	/0,5
	Prise en compte de l'ergonomie		/0,5	/0,5	/0,5	/0,5
Sous-total Coiffage (c)			/10	/10	/10	/10
TOTAL (a + b + c)			/30	/30	/30	/30

Dossier d'inscription des participants



Concours « La coiffure du futur »

NOM DE L'ETABLISSEMENT

Coordonnées de l'établissement

Représentant par,

NOM

Fonction

à

Créteil

Versailles

Élève

Nom

Prénom

Coordonnées

Numéro de téléphone

Adresse mail

Classe

Niveau de la classe

CAP

BCP

MC

BP

Enseignant(s) accompagnant(s)

Nom

Discipline

Enseignant(s) accompagnant(s)

Nom

Discipline

Date

Signature et cachet de l'établissement

Cette fiche de candidature, complétée, doit être renvoyée à **Monsieur Jérémie RANQUE** par courriel à l'adresse suivante lacoiffuredufutur@ac-versailles.fr avant le vendredi 4 février 2022.

**AUTORISATION DE PRISE DE VUES
ET D'UTILISATION D'IMAGES LE REPRÉSENTANT**

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués aux élèves et à leurs responsables légaux.

1 Désignation du projet audiovisuel

Projet pédagogique concerné (désignation sommaire) :

.....

Nom et adresse de l'établissement :

.....

Titre de l'œuvre, si applicable (provisoire ou définitif) :

.....

2 Modes d'exploitation envisagés

Support	Durée	Étendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> En ligne		<input type="checkbox"/> Internet (monde entier) <input type="checkbox"/> Site en accès réservé (ENT, plateforme de formation, ...) Précisez le(s) site(s) :
<input type="checkbox"/> DVD	
<input type="checkbox"/> Projection collective		<input type="checkbox"/> Pour un usage collectif dans les classes des élèves enregistrés <input type="checkbox"/> Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche <input type="checkbox"/> Usages de communication externe de l'institution
<input type="checkbox"/> Autre (précisez)	

Je soussigné(e) :

.....

Domicilié(e) :

.....

autorise les organisateurs du projet à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de mon enfant, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessus.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- pour une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente ;
- de l'image de mon enfant en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, le MENJ s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci***.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

La présente autorisation est délivrée en deux ou trois exemplaires, dont le premier m'/nous est remis, le second sera conservé par l'organisateur du projet et le troisième par l'établissement.

Je / nous soussigné(e)(s) :

.....
.....

Représentant(s) légal/légaux de la personne désignée en tête de la présente, confirme/confirmons mon/notre consentement.

Fait à : Le :

Signature(s) manuscrite(s) du/des intéressé(e)(s) :

(Précédée(s) de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)

** Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail au délégué à la protection des données de votre académie La liste des délégués est à disposition sur la page : <https://eduscol.education.fr/cid133975/delegues-a-la-protection-des-donnees.html> Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.*